



TÉLÉMATIN

FRANCE TV STUDIO FAIT LE SALE BOULOT...

FTV SA S'EN LAVE LES MAINS...



ÇA SUFFIT !

À Télématin, du directeur des antennes et des programmes et au directeur de l'information, les promesses de lendemains qui chantent pour les salarié·es se sont succédées, mais aujourd'hui la souffrance et la précarité au travail sont plus que jamais présentes et les langues commencent à se délier.

C'est une des émissions phare du service public, et l'une des plus anciennes, bien ancrée dans le PAF où jusqu'il y a très peu de temps, la concurrence n'était pas virulente.

Début janvier, une nouvelle étape a été franchie avec l'annonce du lancement de la matinale de TF1 qui déclenche le branle-bas de combat à FTV.

Le directeur de l'information, annonce le retour de la tranche matinale sous son giron éditorial mais il en oublie la moitié en chemin : la production exécutive reste toujours sous-traitée à la filiale low-cost FTV Studios.

Économies sur le dos des salariés précaires et contrats illégaux

Si désormais tous·tes les salarié·es en CDI détaché·es à FTVS ont rattaché le train FTV SA, les intervenants extérieurs, techniciens intermittents ou journalistes pigistes, restent sous le joug de la filiale.

Laquelle excelle dans la course aux économies sur la tête des salarié·es précaires.

À FTVS les chef opérateurs deviennent « simples » opérateurs : son, image, montage... tous les métiers sont touchés par le virus convertisseur. Les tâches demandées en revanche ne sont pas dégradées : elles restent toujours au même niveau d'exigence de qualité.

Pour les journalistes, jusqu'à présent, FTVS avait aussi une tactique bien huilée : appâter le journaliste pigiste en lui promettant d'être payé à la pige, puis le jour de l'embauche, lui mettre sous le nez un contrat en CDD d'usage (CDD-U).

Problème : c'est totalement illégal, en totale contradiction avec la Convention Nationale des journalistes.

Pour FTVS, en revanche, c'est tout bénéfice : contrairement à un CDD classique, pas de prime de précarité à la fin du CDD, pas de primes pour horaires décalés (pratique pour Télématin...) et pas d'éligibilité à la revalorisation salariale annuelle !

Surprise ! D'un coup de baguette magique, FTVS a transformé en janvier le CDD-U en CDD classique pour une partie de ces salarié·es... Mais au passage, les magiciens de FTVS ont réduit leur salaire de base.

Les contrats sont désormais légaux mais ce sont les salarié·es précaires qui paient l'addition !

Des rédacteurs en chef partout et un grand manitou

Dans la course face à la concurrence, l'organisation bicéphale de Télématin crée désordre, stress et iniquités.

Face à une nébuleuse de rédacteurs en chef et d'adjoints salariés soit de FTV SA soit de FTVS, les salarié·es ne savent plus à quel saint chef se vouer.

Ordre et contre-ordre se succèdent, duplex annulés à la dernière minute, reportages validés par les adjoint·es contredits rapidement par le rédacteur en chef...

Les chroniqueur·euses doivent multiplier les offres de sujets, tantôt refusés un jour et redemandés la semaine qui suit.

Si les salarié·es en CDI sont un (peu) plus épargné·es, en revanche pour les précaires c'est double peine.

Alors que sur leur contrat, les journalistes sont embauché·es pour fournir une chronique par jour, il n'est pas rare qu'il leur soit demandé d'en écrire une deuxième.

Le siège de chroniqueur est devenu hautement éjectable. Éternellement insatisfaits, en quête d'un saint Graal de la chronique parfaite, les responsables de la tranche matinale ne font pas dans la dentelle : du jour au lendemain, celle ou celui qu'ils sont venus chercher est viré·e, sans sommations, sans explications !

Dans cette « chouette ambiance », critiquer les choix éditoriaux du nouveau Grand Manitou de Télématin, qui cumule présentation et directeur éditorial de la tranche de programme matinale de France 2, s'apparente à un crime de lèse-majesté. Les rares journalistes qui ont osé ne recommenceront plus.

Atteinte à la santé des salariés

Les conséquences sur la santé des salarié·es sont loin d'être négligeables : crises de pleurs dans les toilettes, démissions, arrêts maladie... Et les cadres ne sont pas épargné·es.

La direction de FTV SA, largement au courant de ces graves dérives, s'en lave les mains ; « *c'est pas moi, c'est FTVS...* ».

La CGT n'est pas d'accord.

Il y a urgence.

Les pratiques illégales qui perdurent pour certains pigistes de la filiale doivent cesser. Les économies sur le dos des salarié·es précaires doivent cesser.

La pression et le management toxique sur l'ensemble des salarié·es de Télématin doivent cesser.

Respect des engagements

La CGT appelle le directeur des antennes et des programmes à tenir ses engagements.

Le 19 octobre 2021, au lendemain de la tentative de suicide d'une salariée dans le contexte du projet de TEPI (transfert des salariés FTV SA des programmes vers FTVS), il s'était engagé lors du CSE siège sur la question de la santé des salarié·es travaillant pour Télématin: « ... une alerte de cette nature et de cette ampleur est grave, sérieuse, elle engage notre responsabilité à toutes et à tous en tant que direction, et j'entends mettre tout en place pour que cela ne se reproduise pas et être particulièrement vigilant sur ce point. » (Extrait PV du CSE)

Par ailleurs, « l'obligation de transparence de l'audiovisuel public », chère au directeur de l'information doit s'appliquer en interne au sein de FTV : l'opacité de fonctionnement de Télématin doit être levée, les bonnes manières managériales doivent être rappelées jusqu'au plus haut sommet.

Enfin, la CGT demande que la direction de FTV SA finisse le travail.

Télématin doit être rapatriée dans son intégralité, production exécutive comprise, au sein de la maison-mère, les salarié·es intermittent·es et pigistes doivent pouvoir bénéficier de contrats FTV SA en bonne et due forme.

Cette dernière doit reprendre toutes les rênes sur la tranche matinale de France 2.

Paris, le 25 mars y